

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 031-263109084-20260428-BP2026-BF



DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MURET

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 avril 2026
D 2026_04_02

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

Date de convocation : le lundi 20 avril 2026

Présents : O.ANGER.C.ANGLADE ; G.BARTHET ; J.BERDOU ; S.BERNARD ; L.BLANC ; J.BOUCART ; G.DURAND ; D.FAUCHEUX ; A.LABORDE ; L.LAWSON ; C.MEDALE-GIAMARCHI ; O.RIZZOLA ; D.SOULA ; P.VALIS.

Absents excusés : J.BAUDINIÈRE ; J.BOURHIS ; B.MERIC ; M-I.TREHET .

Secrétaire de séance : Corinne ANGLADE

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger

Objet : délégation d'attribution au Président

En vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Le Conseil d'Administration a faculté de donner délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour signer des documents, comptables et contractuels sans que chaque fois une délibération spécifique soit présentée.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide que Monsieur le Président ait la charge de :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- de donner également la même délégation de pouvoir à Madame la Vice-Présidente en l'absence du Président.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Suffrages exprimés

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

La Secrétaire
Corinne ANGLADE

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHET



M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.